

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 12 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 12 janvier 2026 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lisa Payne ainsi que messieurs les conseillers Claude Rajotte, Steven Beerwort, Pierre Laplante et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absent : monsieur Robert Laflamme

24 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

Monsieur le maire Patterson prend la parole en ouverture afin d'aborder les sujets suivants :

Merci aux employés de première ligne, que ce soit les premiers répondants, les pompiers ou les travaux publics, qui ont été très sollicités pendant le temps des Fêtes. J'aimerais également souligner le travail des sous-traitants, qui ont dû travailler très fort pour livrer des patinoires en très bon état, malgré le redoux.

Pour les résidents des chemins de gravier, nous avons pu effectuer quelques interventions, mais malheureusement, nous devons attendre au printemps pour la suite des travaux.

Je vous invite dès lundi prochain à assister à la séance du budget. Les questions relatives au budget seront traitées à la suite de la présentation, la semaine prochaine, et non ce soir. Tel qu'indiqué dans l'avis de motion que vous avez pu consulter sur le site Web, ainsi que dans le document présenté ce soir, le taux résidentiel sera de 0,43 \$, comparativement à 0,42 \$ l'an dernier. Si tout se déroule comme prévu, nous entamerons l'un des plus importants chantiers des dernières années, soit la réfection complète du chemin Fulford. Plus de détails seront présentés lors de la présentation du budget.

La compagnie NRJ s'occupe maintenant de certaines collectes sur le territoire. Nous devons nous attendre à quelques ajustements ou corrections, mais dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de la première collecte effectuée avec eux.

2026-01-001

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-01-002

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025;

Il est

Proposé par Steven Beerwort

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

PATRICIA WAGNER

(00:00)

1. Elle s'informe sur les test géotechniques effectuées sur la rue de la Pointe-Fisher. Elle souhaite une meilleure communication en amont des travaux (communication personnalisée, signalisation au moins 24h à l'avance);

(01:26)

2. Elle mentionne que la dernière collecte des déchets n'a pas été effectuée dans son secteur et remercie la Ville d'avoir assuré la reprise de cette collecte ultérieurement;

CAROLLE LAVOIE

(02:11)

3. Elle souhaite que la liste des permis accordés au cours du mois soit rendue publique avant la tenue de la rencontre mensuelle suivante du Conseil;

(03:43)

4. Elle demande quel est le processus à suivre lorsque des travaux sont effectués sans permis dans une zone assujettie au PIIA;

(05:10)

5. Concernant le point 4.4.2 - Dérogation mineure - 41-55, rue des Bouleaux, lot 6 422 145, zone UC-4-L13, elle souhaite que la Ville indique le nombre d'étages et d'unités pour ce bâtiment dans l'avis public;

ALAN EASTLEY

(06:07)

6. Il estime que le service de déneigement est moins efficace qu'auparavant et s'informe à savoir si le contrat a été confié à de nouvelles entreprises;

ANNIE JOLICOEUR

(07:08)

7. Elle questionne au sujet de la collecte du compost, indiquant que le service reçu est insatisfaisant et qu'elle a formulé plusieurs plaintes à ce sujet;

(09:10)

8. Elle mentionne que, lorsque son bac de compost n'est pas ramassé en bordure de chemin, celui-ci est parfois collecté par la compagnie de déchets, ce qui rend inutiles ses efforts de compostage et entraîne un mélange des collectes;

ADÈLE HÉBERT

(12:12)

9. Elle mentionne qu'il est difficile de réserver une salle au Centre communautaire et s'informe des raisons pour lesquelles le processus est compliqué;

PATRICE BÉLANGER

(15:57)

10. Il demande si des mesures peuvent être prises par les résidents à la suite des incidents récents survenus à la station de pompage de Bondville;

PATRICK LEFEBVRE

(17:35)

11. En lien avec le budget, il estime que la Ville devrait diffuser davantage d'information avant la séance spéciale d'adoption, et ce, au-delà des seuls taux de taxation.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2026-01-003

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 970 249,58\$
- Chèques émis #2026-01: 1 017 633,62\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2026-01-004

3.1.2.1.1. Surveillance des projets de réfection des trottoirs et du ponceau - rue Victoria

ATTENDU la demande de paiement de la facture 9513 de la compagnie Côté Jean et associés au montant de **21 345,11\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de surveillance des projets de réfection des trottoirs et du ponceau sur la rue Victoria;

ATTENDU QUE ce montant entraîne un dépassement de coûts de 5 562 \$ par rapport au montant initial de 85 225,22 \$ du contrat octroyé, en raison de coûts supplémentaires découlant d'exigences du ministère des Transports et des modifications apportées aux plans en conséquence;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, Chef - Services techniques, de payer ce décompte progressif;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Steven Beerwort
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 9513 de la compagnie Côté Jean et associés au montant de **21 345,11\$**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2026-01-005

3.1.3.1. Octroi de contrat - Maintenance des serveurs, anti-virus et sauvegardes

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir des services de maintenance des serveurs et des copies de sauvegarde pour le système informatique de la Ville;

ATTENDU QUE la compagnie Équipe Microfix a fourni ces services depuis 2022;

ATTENDU QU' Équipe Microfix propose le renouvellement du contrat pour 2026 selon l'offre de service 34837 suivante:

Services	Prix annuel (taxes incluses)
Entretien mensuel	13 107,15\$
Autres services	3 118,12\$
Licences antivirus (variable)	14 486,85\$
Copie de sauvegarde (variable)	26 350,34\$

ATTENDU QUE le montant approximatif total de la soumission est de **57 062,46\$** taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Gilbert Arel, directeur général, d'accepter la soumission d'Équipe Microfix;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Équipe Microfix le contrat pour 2026 pour les services de maintenance des serveurs et des copies de sauvegarde pour le système informatique de la Ville au montant approximatif de **57 062,46\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-01-006

3.1.3.2. Octroi de contrat - Services professionnels financiers

ATTENDU le départ de la trésorière et la nécessité pour la Ville de répondre à des besoins à court terme liés à la préparation des états financiers audités ainsi qu'au traitement de dossiers de demandes ponctuelles en soutien à la direction générale;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une offre de services auprès de la firme Asselin & Greene CPA inc. pour un mandat d'une durée de douze (12) semaines, au tarif horaire de 185\$ pour environ vingt (20) heures par semaine;

ATTENDU QUE le directeur général, Gilbert Arel, recommande d'accepter l'offre de services de la firme Asselin & Greene CPA inc., pour un montant approximatif de **52 000\$**, taxes incluses, sous réserve d'ajustements en fonction du nombre d'heures réellement facturées;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Steven Beerwort
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Asselin & Greene CPA un contrat pour services professionnels financiers au montant approximatif de **52 000\$**, taxes incluses, sauf à parfaire selon le tarif horaire de 185\$;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉ

2026-01-007 3.1.3.3. Mandat de signature - Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'abattage d'arbres - 2026-2028

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi ainsi que dix (10) de ses municipalités membres, dont la Ville de Lac-Brome, ont convenu de conclure une *Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2026-2028*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'Entente et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2026-2028*, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2026-01-008 3.1.3.4. Mandat de signature - Entente de services de premiers répondants avec Santé Québec

ATTENDU QUE la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* vise à assurer, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence, une réponse appropriée, efficiente et de qualité;

ATTENDU QUE Santé Québec et la Ville souhaitent conclure une entente de services de premiers répondants sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le directeur du Service de la sécurité publique et incendie, monsieur Kevin Robinson, recommandent la conclusion de cette entente pour une période de cinq (5) ans;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, Lee Patterson, et le directeur général, Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de services de premiers répondants, ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2026-01-009

3.1.3.5. Mandat de signature - Projets des activités de la pêche blanche

ATTENDU QUE la Ville souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation des activités de la *Fête de la pêche au lac Brome* ainsi que du projet *Pêche blanche au lac Brome*;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour le projet *Fête de la pêche au Lac-Brome*, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution;

QUE le Conseil mandate Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour le projet *Pêche blanche au Lac-Brome*, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2026-01-010

3.1.4.1. Pompiers volontaires - Désignation de nouveaux membres

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, Kevin Robinson, recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de pompiers volontaires de la Ville :

- Blair Cook
- Nicholas Martin
- Paul Santerre
- Wyatt Santerre
- Jack Woodard

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, et désigne les personnes suivantes à titre de pompiers volontaires de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur:

- Blair Cook
- Nicholas Martin
- Paul Santerre
- Wyatt Santerre
- Jack Woodard

ADOPTÉ

2026-01-011

3.1.4.2. Premier répondant - Désignation d'un nouveau membre

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, Kevin Robinson, recommande au Conseil la désignation de la personne suivante à titre de premier répondant de la Ville :

- Delphine Adam

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, et désigne la personne suivante à titre de premier répondant de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur:

- Delphine Adam

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2026-01-012

3.1.5.1. Autorisation pour la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 3630414 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU' un fonds de garantie d'une valeur de 124 999\$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Lac-Brome y a investi une quote-part de 3 446,00 \$ représentant 2,76 % de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée. Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome demande que le reliquat de 124 681,12\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;
- ATTENDU QU' il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en oeuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020;
- ATTENDU QUE l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020;

*Il est
 Proposé par Steven Beerwort
 Appuyé par Lisa Payne
 Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉ

2026-01-013

3.1.5.2. Appui - Municipalité de Frelighsburg - Traitement des eaux usées

- ATTENDU QUE la performance de la station d'épuration de la municipalité de Frelighsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);
- ATTENDU QUE le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

- ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;
- ATTENDU QUE la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;
- ATTENDU QUE le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);
- ATTENDU QUE le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;
- ATTENDU QUE la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;
- ATTENDU QUE cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;
- ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [l]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;
- ATTENDU QU' entretemps, la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;
- ATTENDU QU' il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1er avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le maire Patterson exerce son droit de vote

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome souhaite appuyer la Municipalité de Frelighsburg;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome demande à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquent le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelighsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1er avril 2026;

QUE le Conseil demande au greffier de transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest.

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.1.1. Avis de motion - Règlement 2026-01 - Taxation

Le conseiller Patrick Ouvrard donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la séance extraordinaire du Conseil du 19 janvier 2026, le règlement 2026-01 Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2026.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Ouvrard, qui en mentionne l'objet et la portée.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.1.2. Avis de motion - Règlement 2026-02 - Tarification

Le conseiller Patrick Ouvrard donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la séance extraordinaire du Conseil du 19 janvier 2026, le règlement 2026-02 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services de la Ville pour l'année 2026.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Ouvrard, qui en mentionne l'objet et la portée.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.2. Règlements - Adoption

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme. Aucune séance du Comité consultatif d'environnement ne s'est tenue en décembre 2025.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2026-01-014

4.3.1. 122, rue Victoria, lot 4 265 455, zone URA-20-K15

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'agrandissement fera suite à une démolition partielle, localisée à l'arrière du terrain, visant une reconstruction au même endroit;

ATTENDU QUE la demande, soumise au PIIA-2, a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 18 novembre 2025, et que celui-ci a recommandé au Conseil de la refuser, les membres craignant que le pavillon d'entrée secondaire soit visible de la rue et soulevant des interrogations quant au choix des mains courantes proposées pour l'entrée principale;

ATTENDU QUE cette même demande est déposée à nouveau à la suite de précisions d'un architecte et de bonifications apportées aux éléments visuels du projet, notamment en ce qui concerne la visibilité du côté gauche;

ATTENDU la résolution CCU-25-114 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte le PIIA-2 concernant la demande d'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel au 122, rue Victoria, lot 4 265 455, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2026-01-015 4.3.2. 9, rue Frank-Santerre, lot 6 129 412, zone UC-2-N3

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type remise;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-25-113 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type remise au 9, rue Frank-Santerre, lot 6 129 412, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2026-01-016 4.3.3. 156, chemin Lakeside, lot 4 266 474, zone URA-17-K15

Nature de la demande: Rénovations extérieures d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovations extérieures d'un bâtiment principal, dont le remplacement de portes et de fenêtres;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments résidentiels;

ATTENDU QUE les neuf (9) fenêtres à être remplacées sur la véranda seront de même style que les fenêtres existantes;

ATTENDU la résolution CCU-25-115 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande de rénovations extérieures d'un bâtiment principal au 156, chemin Lakeside, lot 4 266 474, zone URA-17-K15.

ADOPTÉ

2026-01-017 4.3.4. 500, chemin de Knowlton, lot 4 571 333, zone UC-5-L14

Nature de la demande: Construction de bâtiments accessoires

ATTENDU le dépôt de deux (2) demandes de construction de bâtiments accessoires, soit l'une visant un bâtiment de type remise et l'autre un bâtiment de type pavillon;

ATTENDU QUE ces demandes sont assujetties au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments résidentiels;

ATTENDU les résolutions CCU-25-116 et CCU-25-117 du CCU et sa recommandation d'accepter les demandes;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde les PIIA-2 concernant les deux (2) demandes de construction de bâtiments accessoires au 500, chemin de Knowlton, lot 4 571 333, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2026-01-018 4.4.1. 356, rue de Bondville, lot 3 938 876, zone UV-6-I12

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Steven Beerwort
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QU' à la demande du requérant et propriétaire, le Conseil reporte à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure visant à autoriser une aire de stationnement correspondant à 42 % de la cour avant, située au 356, rue de Bondville, lot 3 398 876.

ADOPTÉ

2026-01-019

4.4.2. 41-55, rue des Bouleaux, lot 6 422 145, zone UC-4-L13

Nature de la demande : Implantation d'un bâtiment principal en marge latérale

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à implanter un bâtiment principal résidentiel de huit (8) logements à 3,0 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 596 exige une marge latérale minimale de cinq (5) mètres dans la zone concernée;

ATTENDU QUE la demande concerne un permis qui a déjà été délivré en conformité avec la réglementation applicable, et a comme but d'éviter de faire abattre un pin majestueux;

ATTENDU QUE le terrain adjacent appartient à la Fondation des Terres du Lac Brome Inc., et ne sera jamais construit;

ATTENDU la résolution 2024-10-290 accordant la demande de PIIA visant la construction d'un bâtiment multifamilial de huit (8) logements;

ATTENDU la résolution CCU-25-111 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à implanter un bâtiment principal résidentiel de huit (8) logements à trois (3) mètres de la ligne latérale d'un lot au 41-55, rue des Bouleaux, lot 6 422 145, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

2026-01-020

4.8.1. Comité consultatif d'environnement - Nominations

ATTENDU QUE trois (3) sièges sont vacants au Comité consultatif d'environnement;

ATTENDU la recommandation de monsieur Claude Rajotte, conseiller et président du Comité consultatif d'environnement, de nommer ces personnes en tant que nouveaux membres du comité afin de combler deux des trois postes vacants:

- Louise Morin
- Ariane Touchette

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme ces personnes, à titre de membres du Comité consultatif d'environnement pour un mandat d'un (1) an renouvelable:

- Louise Morin
- Ariane Touchette

ADOPTÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

2026-01-021

5.2. Formation des pompiers - Programme d'aide financière

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur

permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le directeur du Service de sécurité publique et incendie, Kevin Robinson, à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

7.2. Demandes de contribution financière

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

ANNIE JOLICOEUR

(Pour des raisons techniques, la question n'a pas été captée à l'enregistrement; la réponse y est audible)

(00:00)

12. Elle souhaite obtenir davantage d'information au sujet des personnes nommées au CCE;

FRANÇOISE STANTON

(01:03)

13. Elle demande que des résumés des rapports des différents services et comités soient rendus disponibles;

(03:43)

14. Elle demande des précisions quant à la durée du contrat de maintenance informatique d'un montant de 50 000 \$;

RON MYLES

(05:05)

15. Il mentionne que le Club des Lions souhaite faire don de barbecues à la Ville pour le Parc des Lions;

(05:27)

16. Il questionne l'absence d'un point concernant l'octroi de la subvention annuelle au musée Lac-Brome lors de la présente séance;

ALICIA SOUTHALL

(06:25)

17. Elle demande des précisions sur les montants des chèques émis et des comptes à payer, relativement au point 3.1.1;

(09:46)

18. Elle s'informe de ce qu'il advient du poste de trésorier qui devra être comblé;

CHANTAL BRODEUR

(10:10)

19. Elle demande si les nouveaux pompiers désignés au point 3.1.4.1 sont tous des résidents de Lac-Brome;

ADÈLE HÉBERT

(12:02)

20. Elle demande des détails concernant le point 4.3.1, soit le PIIA du 122, rue Victoria;

ALICIA SOUTHALL

(16:47)

21. Elle s'informe si la demande de PIIA pour le 122, rue Victoria est conforme au guide architectural récemment adopté.

2026-01-022

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h17.

ADOPTÉ

Lee Patterson
Maire

Owen Falquero
Greffier